

DANS CETTE ÉDITION...

PROJET CORRIDORS VERTS ET BLEUS DANS LA VALLÉE-DU-HAUT-ST-LAURENT / 2014 - 2015

PROJET DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

CONSULTATION D'ENVIRONNEMENT CANADA SUR L'ARISTIDE À RAMEAUX BASILAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES D'AMBIOTERRA

FAITES UN DON POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE SUD DU QUÉBEC !



PROTECTION
DES MILIEUX HUMIDES

BULLETIN 2014 VOLUME 6 : NO 1



PROJET CORRIDORS VERTS ET BLEUS DANS LA VALLÉE-DU-HAUT- ST-LAURENT 2014-2015

Par la création et le maintien de corridors verts et bleus dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL), le projet veut y protéger la biodiversité et y assurer une connectivité entre les milieux naturels pour permettre les déplacements de la faune et les échanges écologiques.

De l'avis des différents partenaires d'Ambioterra, dont la SCABRIC et Nature-Action Québec (NAQ), la création d'un tel réseau de corridors dans la région est une solution prometteuse.

POUR 2014-2015, AMBIOTERRA COMPTE UTILISER LA CONSERVATION VOLONTAIRE CHEZ LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS AFIN DE RÉALISER CE PROJET, PUISQU'ENVIRON 93 % DU TERRITOIRE SE TROUVE EN TERRES PRIVÉES. À terme, Ambioterra prévoit remettre 20 cahiers du propriétaire et signer trois ententes de conservation.

»» MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

ACTIVITÉS D'AMBIOTERRA: DISTRIBUTION D'ARBRES AU MENU

Profitant du mois de l'arbre et des forêts, Ambioterra distribuera gratuitement des arbres, en collaboration avec le comité de l'environnement de Hemmingford.

Les arbres sont une gracieuseté du ministère des Ressources naturelles (MRN) et sont distribués par l'intermédiaire des clubs 4H du Québec. L'objectif principal de cette distribution est de sensibiliser et d'éduquer les citoyens et citoyennes à l'importance et au respect des arbres et des forêts. En se procurant des arbres, les propriétaires du bassin versant de la rivière des Anglais prendront part à la revégétalisation des berges et des boisés, action entrant directement dans le projet de corridors verts et bleus d'Ambioterra.

**LES ARBRES SERONT DISTRIBUÉS
LE 24 MAI 2014 DE 10 H À 13 H
DANS LE STATIONNEMENT
DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE
DE HEMMINGFORD
(505, RUE FRONTIÈRE)**



PLANTEZ EN MAI POUR VOTRE NOUVEAU-NÉ !

M. Bernard Provost, propriétaire volontaire dans le cadre du projet de corridors verts et bleus d'Ambioterra, propose aux citoyennes et citoyens nouvellement devenus parent de venir planter un arbre pour leur nouveau-né sur son terrain les 24 et 25 mai prochains de 10h00 à 17h00.

Les parents qui voudraient participer à cet événement pour souligner l'importance des arbres et des forêts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, mais qui ne peuvent être présents lors de cet événement, sont invités à transmettre le nom de leur enfant et M. Provost plantera un arbre en son nom.

NOUVEAUX PARENTS...

**VENEZ PLANTER
UN ARBRE
EN L'HONNEUR
DE VOTRE BÉBÉ**

QUAND ?

**24 et 25 mai entre
10h00 et 17h00**

Où ?

**164 rang St-Pierre Est
à ST-PATRICE-
DE-SHERRINGTON**

»» CONSULTATION D'ENVIRONNEMENT CANADA L'ARISTIDE À RAMEAUX BASILAIRES

Le 25 février dernier, Environnement Canada (EC) a publié une proposition de plan d'action pour l'Aristide à rameaux basilaires au Québec, selon le Registre public des espèces en péril. Elle est inscrite à la l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril depuis 2005 et est désignée menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables depuis 2010. Les municipalités concernées se trouvant sur le territoire sur lequel travaille Ambioterra sont St-Anicet, Godmanchester, St-Chysostome, Franklin et Ormstown.

CLIQUEZ ICI pour lire un bref article à ce sujet.

CLIQUEZ ICI pour lire le plan d'action proposé par Environnement Canada.

LE PLAN D'ACTION : LES COMMENTAIRES D'AMBIOTERRA

La majorité des habitats fauniques sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent sont de tenure privée et l'usage dominant est l'agriculture. Et malgré les pressions anthropiques évidentes sur les milieux naturels dans la région, aucune mesure précise n'a été émise dans le plan d'action afin de mettre en œuvre des mesures visant à assurer le maintien de populations autosuffisantes destinées aux propriétaires privés qui sont agriculteurs. Ambioterra propose d'ajouter une mesure favorisant la collaboration avec les propriétaires agriculteurs.

Ensuite, Ambioterra suggère de mettre les municipalités et les propriétaires dans des groupes d'intervenants différents. L'organisme pense que la stratégie 1 du tableau 3 devrait se diviser en 2 stratégies : une axée sur les municipalités et leur réalité en matière de conservation et de gestion; et l'autre axée sur les propriétaires des lots ciblés.

Finalement, la dernière modification proposée par Ambioterra demande à nommer les populations d'Aristide à rameaux basilaires par le nom des municipalités où elles se trouvent afin d'éviter la confusion entre les différentes populations existantes.

»» PROJET DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Grâce au financement de la Fondation Écho et de la Fondation de la faune du Québec, Ambioterra entamera bientôt la prochaine phase de son projet de protection des milieux humides dans la VHSL. Ce projet cherche à assurer la protection de milieux humides forestiers visant 11 sites et couvrant une superficie de près de 88 hectares. Cela se fera par des ententes de conservation volontaire et chacun des huit propriétaires privés recevra un cahier du propriétaire.

Ce projet permettra d'étudier les caractéristiques biophysiques et écologiques des milieux humides forestiers ciblés, notamment le potentiel pour la sauvagine, les espèces fauniques et floristiques présentes ou susceptibles de l'être sur les propriétés, le contexte régional dans lequel se trouve les propriétés, les options de conservation et les ressources à la disposition des propriétaires ciblés. Ambioterra espère sensibiliser la population à l'importance de protéger les milieux humides pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité globale de l'eau. En plus d'améliorer la santé des communautés rurales et des espèces en péril, ce projet offre un rayonnement à l'échelle régionale en y promouvant la richesse floristique et faunique.

PHOTO: MBG



PHOTO: MONIQUE DESNOUVEE



»» FAITES UN DON POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE SUD DU QUÉBEC!

Depuis 2009, 60 cahiers du propriétaire ont été réalisés, 18 ententes de conservation volontaire ont été signées ce qui représente près de 600 hectares de milieux naturels protégés moralement. Ambioterra sensibilise également la population et les intervenants régionaux à l'importance de modifier leurs pratiques de sorte à protéger l'environnement et par le fait même à assurer la survie de l'humanité!

Afin de poursuivre sa mission de protection de la biodiversité, Ambioterra est en recherche active de fonds. En raison du manque d'engagement de l'État dans les groupes communautaires autonomes en environnement, les dons privés viennent jouer un rôle primordial dans la survie d'un groupe écologiste de base comme le nôtre. Même si la protection de l'environnement est prioritaire pour les citoyens-nes du Québec et du Canada, les deux paliers de gouvernements investissent moins de 5 % dans les budgets alloués aux ministères de l'Environnement. Pourtant, investir dans la protection de l'environnement, c'est investir à la base même de tout système de santé! Vous pouvez faire un don unique, planifié ou récurrent, pour soutenir nos actions. À titre d'organisme de bienfaisance, nous pouvons émettre des reçus de charité pour les dons de plus de 20 \$. Consultez notre page web pour plus d'informations [CLIQUEZ ICI](#) ou contactez-nous :



AMBIOTERRA

624 Notre-Dame, local 31
Saint-Chrysostome (Qc) J0S 1R0
450.637.8585
info@ambioterra.org
www.ambioterra.org



UN GROS MERCI À NOS BAILLEURS DE FONDS POUR LEUR SOUTIEN FINANCIER QUI NOUS AIDE À ACCOMPLIR NOTRE MISSION DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement Canada
Environment Canada



FONDATION
ECHO



RESTAURATION DE 1 KM DE BANDES RIVERAINES DANS LA RDA

La ville de Châteauguay a obtenu l'autorisation de réaliser des travaux de stabilisation d'un talus de la rivière Châteauguay. Toutefois, ces travaux empiètent de 2200 m² dans des aires d'alimentation, d'alevinage et d'abri de différentes espèces de poissons. En vertu de la Loi sur les pêches, il doit avoir un projet visant à compenser les impacts négatifs sur l'habitat du poisson afin de respecter le principe d'aucune perte nette d'habitat du poisson (Politique de gestion de l'habitat du poisson du MPO). Il y aura donc l'aménagement d'une bande riveraine sous la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière des Anglais, près du rang Cowan dans la municipalité du canton d'Havelock. Ambioterra est responsable de ces travaux de compensation qui doivent être exécutés avant le 31 décembre 2014. Pour compléter le financement et ainsi étendre les corridors verts et bleus dans le bassin versant de la rivière des Anglais, Ambioterra a reçu une subvention du Gouvernement du Canada. Concrètement, nous réaliserons la restauration de corridors verts et bleus sur une superficie de 103 hectares chez sept propriétaires riverains volontaires recrutés en 2013. Ce projet s'inscrit dans la deuxième phase du projet des corridors verts et bleus de l'organisme.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES D'AMBIOTERRA

LE GROUPE
AMBIOTERRA VOUS
CONVIE À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE DES
MEMBRES

QUAND ?

MERCREDI 18 JUIN
Heure: 19 h
Salle culturelle de
l'Hôtel de Ville de
St-Chrysostome
624, rue Notre-Dame,
au rez-de-chaussée

*Venez souper avec nous
dès 18h30, un repas
style buffet sera servi !*



Ceux et celles qui ont reçu une demande de renouvellement de leur adhésion doivent le faire avant l'AGA pour conserver leurs privilèges de membre. L'adhésion annuelle coûte 10 \$. Cet appui est des plus précieux pour nous. Pour recevoir le formulaire d'adhésion, écrivez-nous à info@ambioterra.org ou visitez notre site Internet au www.ambioterra.org. De plus, comme prescrit à l'article 4.5 de nos statuts et règlements généraux, celles et ceux qui voudraient se présenter sur le conseil d'administration doivent nous faire parvenir leur fiche de candidature au plus tard le 11 juin 2014.